Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 308f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Message de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, aux participants à la conférence Internationale contre l'homophobie (Moscou, 26-27 mai)

« La tolérance ne suffit pas »

Strasbourg, 26.05.2006 – « Je tiens à ajouter ma voix à celles qui condamnent l'homophobie, qui, malheureusement, reste bien vivante dans de nombreuses régions d'Europe. Je tiens aussi à exprimer mon espoir de voir cette forme de discrimination appartenir bientôt au passé.

S'agissant de notre attitude à l'égard des gays et lesbiennes, l'Europe n'a encore guère de quoi être fière et elle a encore beaucoup à se faire pardonner. Il y a soixante ans, les gays et lesbiennes étaient victimes des nazis. Aujourd'hui, ils ne sont plus forcés de porter un triangle rose, mais ils continuent d'être régulièrement en butte aux préjugés, au sectarisme, à la violence et aux discriminations consacrées officiellement.

L'homophobie est un phénomène regrettable mais, pour de nombreux gays et lesbiennes dans toute l'Europe, ce n'est pas le pire de leurs soucis. Ce à quoi ils doivent faire face bien trop souvent, ce n'est pas la peur – mais la violence et la haine.

Si les mentalités ne peuvent pas changer du jour au lendemain, tel n'est pas le cas des attitudes officielles et des lois, qui peuvent et doivent changer dès lors que la protection des droits les plus fondamentaux de l'être humain sont en jeu. Les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe sont tous tenus juridiquement de se conformer à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Leurs autorités ont l'obligation légale de garantir le respect de tous les droits de tous leurs citoyens.

Avant tout, nous devons abattre les murs des préjugés et de l'intolérance. Puis nous devrons construire une nouvelle structure faite d'acceptation, d'égalité et de respect. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.